

versèrent la rivière pour aller en coloniser la rive sud avant que le gouvernement n'ait définitivement fait aucun règlement relativement à ces terres. Ils s'y établirent dans l'espoir de pouvoir prendre plus tard une inscription d'établissement par droit d'occupation, comme ils auraient pu le faire dans d'autres parties de la province.

Le gouvernement décida subséquemment que dans la zone des établissements, les terres ne pouvaient pas être acquises par droit d'occupation, bien que plusieurs personnes se fussent conformées aux dispositions de l'Acte des terres fédérales; ces personnes furent informées, lorsqu'elles demandèrent leurs lettres patentes en vertu de cet acte, que celui-ci ne s'appliquait pas à ces terres, et qu'elles auraient à payer \$1 de l'acre pour leurs terres. Ce prix est très modeste, mais ces gens ne sont pas des spéculateurs, ce sont des colons de bonne foi, et comme la contrée a beaucoup profité de leur établissement et des améliorations faites au sol par ces colons, j'espère que le ministre de l'Intérieur trouvera qu'il est possible, dans l'intérêt de cette partie du pays, de donner à ces gens le droit d'acquérir des terres par droit d'occupation, sous l'autorité de la loi des terres fédérales.

La motion est adoptée.

EXPLORATION DU HAVRE DU BIC.

DEMANDE DE RAPPORT.

M. FISET—J'ai l'honneur de demander copie des rapports de messieurs les ingénieurs Kingsford et E. Michaud, sur l'exploration du havre du Bic.

La motion est adoptée.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE ENTRE MATANE ET LA RIVIÈRE-AU-RENARD.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE.

M. FISET—J'ai l'honneur de demander toute la correspondance échangée entre le gouvernement et Sir Hugh Allan, ainsi que la compagnie du télégraphe de Montréal, au sujet de la construction d'une ligne télégraphique entre Matane et la Rivière-au-Renard.

M. MACKENZIE—Il y a eu peu de correspondance échangée à ce sujet; mais ce qu'il y a sera produit. La Chambre se rappellera que l'année

dernière un crédit de \$10,000 a été voté, comme subvention, pour engager la compagnie de télégraphe de Montréal de construire une ligne entre Matane et la Rivière-au-Renard.

La Rivière-au-Renard a cependant aujourd'hui une ligne télégraphique passant par le côté de la péninsule de Gaspé voisin du Nouveau-Brunswick, et traversant le pays.

On prétend qu'il résulterait de grands avantages de la construction d'une ligne télégraphique le long de la côte, et le crédit dont je viens de parler fut voté avec cette fin en vue, le gouvernement croyant qu'avec cette subvention et l'aide que pourrait lui donner la province de Québec, la compagnie pourrait construire cette ligne. Elle a néanmoins absolument refusé de le faire pour cette somme, mais a offert de la construire pour \$15,000 au lieu de \$10,000. Le gouvernement avise et songe à faire construire la ligne dans l'intérêt seul de la navigation.

La motion est adoptée.

EMBRANCHEMENT DE CHEMIN DE FER DE PICTOU.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE.

M. BOWELL—J'ai l'honneur de demander copie de toute communication et tous documents reçus de toutes sources par le gouvernement relativement au transfert de l'embranchement du chemin de fer de Pictou à une compagnie particulière.

M. MACKENZIE—Le gouvernement a déjà fourni certaine correspondance, mais ne pourrait produire ce qu'il a aujourd'hui entre les mains, parce que le transfert du chemin n'est pas encore terminé et que la correspondance continue à ce sujet. Il y aurait des inconvénients à soumettre le commencement d'une correspondance pendante; et je dois prier l'honorable monsieur de retirer sa motion.

Quant au transfert du chemin sous l'autorité de l'acte passé l'année dernière, l'honorable député se rappellera que l'acte décrétrait que l'on pourrait transférer temporairement le chemin aussitôt que la compagnie construisant le chemin de New-Glasgow aurait dépensé au moins \$400,000 dans la construction de son chemin, et aurait donné